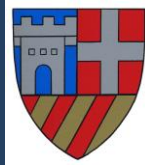


ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES
INFORMATION A LA POPULATION



Dans le cadre de la concertation avec la population, veuillez trouver ci-joint les dernières informations concernant la procédure d'élaboration du PLU de notre commune.

L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Conformément aux éléments exposés lors des deux réunions publiques du 3 décembre 2009 et du 7 novembre 2014, le contenu du dossier de PLU est le suivant :

- **Le rapport de présentation** qui expose notamment le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, qui expose également la démarche d'évaluation environnementale à laquelle la commune est soumise et qui justifie tous les choix opérés par la collectivité dans le respect des lois d'aménagement et dans un objectif de limitation de la consommation de l'espace
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui exprime le projet politique de l'équipe municipale pour le développement de CHÂTILLON à l'horizon 2025. Il est composé de grandes orientations générales
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui sont des zooms sur certains secteurs stratégiques de la commune, principalement les grands tènements encore vierges d'urbanisation. Les OAP se traduisent généralement par des schémas de principes plus ou moins détaillés et permettent de traduire réglementairement le PADD. Une OAP a été définie sur le centre bourg afin d'acter le projet de développement de ce dernier
- **Le document graphique et le règlement (+ les annexes)** qui permettent de traduire réglementairement le projet politique de la commune.

ARRET DU DOSSIER DE PLU

Le dossier de PLU a été finalisé et arrêté le 2 juillet 2015. Il a été transmis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (dont les services de l'Etat, les Chambres consulaires, les communes limitrophes, le Conseil Départemental, les EPCI dont la commune dépend, etc. pour 3 mois d'avis).

Le dossier a été préparé et discuté avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées en amont, néanmoins, **Monsieur le Préfet a rendu un avis défavorable sur le projet de PLU en demandant de réduire considérablement les surfaces constructibles proposées dans le PLU.**

C'est pourquoi la commune a dû reprendre le dossier et procéder à de nombreux déclassements de zones constructibles ou d'urbanisation future afin de passer de 8,5 ha de zones constructibles potentielles à environ 5 ha.

La délibération d'arrêt du PLU prise en date du 2 juillet 2015 a par ailleurs été annulée par une délibération prise au Conseil Municipal du 16 février 2016 fixant également de nouvelles modalités de concertation avec la population, incluant la présente lettre d'information.

Le dossier est en phase finale de corrections et une nouvelle délibération d'arrêt du dossier de PLU sera prise au Conseil municipal d'avril 2016.

Les Personnes Publiques Associées seront à nouveau consultées durant 3 mois et l'enquête publique pourra être lancée après ces 3 mois d'avis, courant septembre 2016.

C'est au cours de cette enquête publique que vous pourrez venir vous exprimer sur vos demandes personnelles. En revanche, concernant le projet d'intérêt général de la commune, nous vous rappelons que le registre de concertation publique est à nouveau ouvert et disponible aux heures d'ouvertures de la mairie, afin de recueillir vos suggestions sur le devenir du territoire communal.

Le 22 février 2016